



HAL
open science

L'illocutoire, le perlocutoire et le praxéologique

Bruno Ambroise

► **To cite this version:**

Bruno Ambroise. L'illocutoire, le perlocutoire et le praxéologique. Pistes. Revue de philosophie contemporaine, 2023, 3, pp.159-174. halshs-04293254

HAL Id: halshs-04293254

<https://shs.hal.science/halshs-04293254v1>

Submitted on 18 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

L'ilocutoire, le perlocutoire et le praxéologique

Bruno Ambroise

La lecture des travaux de Denis Vernant a toujours été pour moi une source d'enthousiasme et de réconfort intellectuels. La défense qu'il propose d'une perspective actionnelle, ou « praxéologique », en philosophie du langage rejoint étroitement mes propres préoccupations visant à défendre la conception austinienne de l'efficacité du langage. Ainsi, le lisant, je me sens moins seul dans un monde philosophique où la conception devenue standard de la pragmatique, qu'on peut dire « néo-représentationnaliste »¹, est devenue tellement dominante qu'elle n'accepte plus vraiment d'hérésie, même lorsque l'hérésie en question est à l'origine du mouvement philosophique qu'elle prétend représenter.

Dès lors, la philosophie de D. Vernant, dans son anti-idéalisme radical, sinon même une forme de matérialisme singulier qui affleure dans certains textes, fixait un cap salutaire dans l'analyse du langage, qu'il est important de ne point oublier. Je persiste à considérer que c'est en gardant cet horizon d'analyse en vue qu'on pourra véritablement comprendre tout à la fois ce qu'est le langage humain et comment il fonctionne dans ses multiples dimensions.

Pourtant, D. Vernant et moi venons de perspectives relativement différentes. Grand spécialiste de l'œuvre de Bertrand Russell², D. Vernant est également un logicien accompli qui s'attache à formaliser le dialogue dans toute sa complexité en mobilisant les auteurs polonais qu'il est l'un des rares à connaître³, tout en conservant une tendresse particulière pour Karl Marx. Pour ma part, je reste un lecteur de J. L. Austin (que Russell détestait cordialement), bon connaisseur d'une philosophie du langage ordinaire qui s'est toujours méfiée de la logique, et je suis plus marqué par le travail de Pierre Bourdieu, qui m'a révélé les méandres du pouvoir symbolique. Les affinités entre nous n'étaient donc pas forcément évidentes, si ce ne sont celles créées par un arrière-plan wittgensteinien commun, qui sous-tend et informe une partie de nos recherches respectives. Il est ainsi probable que ces références partiellement différentes structurent l'horizon de notre rencontre, qui est devenue intellectuelle et amicale, en déterminant la forme de nos désaccords (relatifs). C'est sur un point nodal de ceux-ci que je voudrais revenir, pour entretenir un dialogue qui a commencé il y a déjà plusieurs années et qui, je l'espère, est voué à se prolonger.

1. Voir, pour un diagnostic similaire, Ambroise, 2011, et Vernant, 2011.

2. Voir, notamment, Vernant, 2003.

3. Voir, par exemple, Vernant, 2018.

Dans des échanges récents, D. Vernant a indiqué que, selon lui, « le cœur du problème austinien réside dans l'analyse des effets illocutoires et du perlocutoire »⁴. Or, il n'y a là, selon moi, aucun problème. Ou, plus exactement, je pense que lorsque D. Vernant identifie un problème du point de vue de l'analyse praxéologique qu'il défend, ce n'en est pas un d'un point de vue austinien qui se concentre sur l'illocutoire tout en prenant en compte les réquisits fixés par l'analyse plus générale de D. Vernant. Pour le faire comprendre, il faut repartir de la compréhension « praxéologique » du langage défendue par D. Vernant pour mieux situer l'origine du débat. Je reviendrai ensuite sur les propos d'Austin pour montrer que ceux-ci ne sont pas tant en contradiction avec ce qu'avance D. Vernant qu'ils ne proposent une autre perspective qui n'est pas incompatible. J'avance, à titre d'hypothèse auxiliaire demandant à être vérifiée, que la source du débat se trouve peut-être justement dans une divergence de nos inspirations théoriques d'arrière-plan respectives : une référence implicite à Marx d'un côté, une présence souterraine de Bourdieu de l'autre – ou, pour le dire autrement, la « *praxis* » matérialiste *versus* le « pouvoir symbolique ».

1 L'analyse praxéologique du langage de D. Vernant.

Si D. Vernant reconnaît volontiers que l'analyse austinienne en termes d'actes de discours⁵ [*speech acts*] est un pas en avant fait en direction d'une analyse pragmatique du langage qui rompt avec le représentationnalisme dominant de la philosophie occidentale en général et de la philosophie du langage en particulier, il considère qu'elle doit être encadrée par une théorie plus large, « praxéologique », qui lui donne son sens. Pourquoi ? Parce que, selon lui, l'analyse austinienne, qui distingue, dans tout acte de discours, entre acte locutoire, acte illocutoire et acte perlocutoire, se concentrerait trop sur le second type d'acte, au détriment du troisième. Elle évacue ainsi l'analyse du niveau perlocutoire au motif qu'il n'est pas conventionnel – contrairement au niveau illocutoire. Ainsi, dans, par exemple, la promesse ou l'ordre, ce qui intéresse en priorité Austin, c'est le fait qu'un ordre est produit, ou qu'une promesse est donnée, en raison d'une convention qui gouverne la bonne réalisation de l'énoncé et de ses effets. Quand je dis « je promets de ne pas boire de Chartreuse », un type d'acte particulier est réalisé (quand les circonstances nécessaires sont réunies), celui de promettre. Quand je dis à notre étudiante en thèse, « Tu nous donneras un plan en avril », un autre type d'acte est réalisé, celui qui consiste à ordonner.

Pourtant, remarque D. Vernant :

4. Échange privé, dans un courriel du 26/03/2017.

5. Voir notamment Austin, 1975.

[...] Austin prend explicitement en compte les conséquences de l'acte de discours sur l'auditeur à travers les objectifs (consciemment visés) et les suites perlocutoires (produites). Ce niveau perlocutoire ne relève plus de règles conventionnelles, mais de dispositifs contingents liés au statut des interlocuteurs, au problème, à la situation, etc. Plutôt que d'écarter indûment ce niveau ultime, comme le fait Searle, il convient de développer la dimension praxéologique qui lui donne sens⁶.

Ainsi, suite à un ordre donné, mon interlocuteur peut réagir d'une certaine façon, y obéir notamment. Suite à une promesse faite, mon interlocuteur peut également réagir d'une certaine façon, par exemple jeter toutes les bouteilles de Chartreuse. Il s'agit là d'actes qui suivent des échanges linguistiques antérieurs, mais ces actes sont considérés comme accessoires par Austin – ou, plus exactement, comme *contingents*.

Or, selon D. Vernant, les actes de ce type structurent de manière nécessaire la relation d'interlocution en tant qu'ils en sont la fin visée. L'enjeu analytique est, dès lors, de reconnaître l'importance centrale de la situation générale et pratique d'interlocution en tant qu'elle informe et structure de manière décisive tous les actes réalisés au moyen de la parole. Selon lui, Austin la manque pour deux raisons :

1) À cause d'un oubli de la dimension interactionnelle de l'échange conversationnel ou, pour le dire autrement, du « caractère étroitement monologique »⁷ attribué à l'acte de discours. Comme le note D. Vernant commentant Austin :

L'acte de discours est acte du seul locuteur qui demeure maître et possesseur du sens. Bien entendu, cet acte vise l'auditeur. Mais celui-ci est réduit au rôle passif de récepteur, chargé de comprendre l'intention initiale du locuteur et de réagir à l'acte ainsi compris⁸.

Pour appuyer son propos, D. Vernant cite notamment une note importante de *How To Do Things With Words* :

Dès lors qu'il s'agit de savoir quelle est la description correcte d'une locution ou tout aussi bien d'une illocution, des difficultés concernant les conventions et les intentions en jeu surgissent nécessairement : l'ambiguïté, qu'elle soit délibérée ou

6. Vernant, 2009, pp. 180-181.

7. *Ibid.*, p. 181.

8. *Ibid.*, p. 181.

involontaire, de la signification ou de la référence est tout aussi commune que l'incapacité, là encore délibéré ou involontaire, à rendre évident « comment nos mots doivent pris » (dans le sens illocutoire). Par ailleurs, tout le dispositif des « performatifs explicites » (voir plus haut) a pour objectif d'éviter les désaccords dans la description des actes illocutoires.⁹

Selon lui, Austin renverrait la détermination de l'acte accompli au seul locuteur et manquerait la « structure dialogique » de tout échange verbal, laquelle affecte naturellement le résultat produit au sein de l'échange en ce que ce résultat dépend intrinsèquement du cadre global dans lequel il a lieu. Pour reprendre nos exemples, il n'est pas anodin que je m'adresse à *ma doctorante* quand je donne un ordre (c'est-à-dire à quelqu'un vis-à-vis de qui j'occupe une position hiérarchique, au moins minimale); ni que je choisisse de promettre de ne plus boire de Chartreuse à mon compagnon de boisson préféré (plutôt qu'au commissaire de police qui vient de m'intercepter sur la voie publique). Les enjeux pratiques et intrinsèquement sociaux qui motivent mes paroles déterminent aussi ce que je parviens à faire, dans ces situations précises, avec elles (un acte d'autorité ; une promesse d'ivrogne).

2) L'autre raison pour laquelle Austin manquerait ce cadre pratique qui détermine l'interaction tiendrait à ce que, en évacuant la dimension perlocutoire de l'analyse, il oublierait le cadre pratique des « transactions » qui déterminent l'échange dialogique, c'est-à-dire l'ensemble des considérations étroitement pratiques, ou même « stratégiques », qui guident l'action réelle d'agents engagés dans un monde conflictuel :

Pour n'être pas conventionnel, ce dernier niveau perlocutoire est cependant celui qui assigne un sens praxéologique, c'est-à-dire une finalité intramondaine, à l'acte communicationnel [...] Loin de parasiter l'acte illocutoire, l'acte perlocutoire en est proprement la fin. Du strict point de vue technique, il ne saurait donc être question de séparer les différents niveaux de l'acte de discours et de scinder les dimensions « communicationnelles » et « stratégiques »¹⁰.

Ici, D. Vernant entend surtout critiquer (à juste titre) le projet de J. Habermas¹¹, mais l'analyse d'Austin est également visée de manière implicite, en ce qu'elle évacue bel et bien très rapidement la dimension perlocutoire de son analyse pour se concentrer sur le seul motif illocutoire,

9. Austin 1975, note 1, p. 115-116.

10. Vernant, 2016, p. 188.

11. Voir notamment Habermas, 1987.

considéré comme relativement indépendant de la première. D. Vernant propose plutôt de reprendre à son compte les analyses du Wittgenstein des *Recherches philosophiques*¹², puisque, selon lui :

[...] par anticipation, Wittgenstein dépassait le monologisme d'Austin : on ne peut concevoir un ordre sans l'acte d'obéissance susceptible d'y répondre [...] De plus et surtout, Wittgenstein introduit explicitement la question des relations entre les jeux de langage et les formes de vie qui leur donnent un sens [...] il insiste bien sur la subordination des jeux de langage à ces formes de vie qui composent le cadre actionnel du discours. Évitant toute réduction logocentrique de l'analyse, il souligne que les jeux de langage ne peuvent fonctionner par eux-mêmes, en quelque sorte à vide. C'est bien l'action qui assigne finalité au discours et ce sont les modalités collectives de transaction qui assignent leur finalité aux interactions langagières¹³.

Ce que souligne Wittgenstein, c'est qu'on ne peut comprendre ce qui est fait dans et par le langage qu'en le resituant plus globalement dans le contexte social et pratique de son usage, c'est-à-dire notamment en prenant en compte les fins pratiques qu'il vise. Ce sont elles, inscrites dans un certain cadre de vie et d'action, qui sous-tendent et expliquent le type d'action réalisé au moyen du langage, notamment parce qu'elles lui donnent un sens¹⁴. Pourquoi donné-je un ordre ? Parce que je dois encadrer ma doctorante, m'assurer qu'elle produise un travail correct et ainsi, peut-être, tenir ma réputation auprès de mes collègues. Pourquoi promets-je de ne plus boire de Chartreuse ? Parce que mes économies sont au plus bas ou que je dois me présenter, si possible sobre, à un examen oral déterminant pour mon avenir professionnel.

Dès lors, cet arrière-plan wittgensteinien permet à D. Vernant de proposer une redéfinition dialogique de l'acte de discours :

Pour dépasser le monologisme naïf de la théorie austinienne, il importe de concevoir que *les actes de discours n'ont pas de réalité en soi indépendamment du procès dialogique dans lequel ils acquièrent un sens*. La force illocutoire d'un acte de discours réside dans le fait qu'il prend fonction de *coup* dans un *jeu de langage* : l'acte de questionner ne prend sens que par la possibilité de réponse qu'il suscite. Dès lors, appréhendé dialogiquement, l'acte de discours s'avère *proposition* du locuteur faite à l'allocutaire. Anticipant la réaction de l'allocutaire, le

12. Voir Wittgenstein, 2001.

13. Vernant, 2009, p. 182.

14. Pour plus de détails, voir, par exemple, Chauviré, 2004.

locuteur sélectionne *ab initio* dans le champ des formes possibles une forme particulière qui, ne déterminant pas mécaniquement un seul type d'acte, laisse généralement une latitude d'interprétation à l'allocataire. Par un mouvement de pro- et de rétroaction, les interlocuteurs parviennent à s'accorder dialogiquement sur une interprétation commune des actes émis [...] On comprend alors que l'analyse effective des forces illocutoires mises en jeu ne puisse se faire qu'*in situ* dans le co-texte d'un dialogue particulier en prenant en compte une série complexe d'indices linguistiques, paralinguistiques, mais aussi en considérant le contexte interactionnel¹⁵.

L'explication dialogique proposée par D. Vernant est alors claire et solide – et, par ailleurs, confirmée par les recherches en sociolinguistique et en anthropologie linguistique¹⁶ : un acte de discours et, plus précisément, un acte illocutoire ne sont définis qu'en contexte et qu'en fonction d'une négociation toujours renouvelée entre le locuteur et l'interlocuteur, qui dépend des rôles de chacun, de leur statut, de la situation et de ses enjeux, de leurs objectifs, etc.

Mais Austin dit-il vraiment autre chose ?...

2 Ce que dit vraiment Austin : action illocutoire, effet illocutoire et conséquence perlocutoire.

Il est évident que, dans *How To Do Things With Words*, Austin distingue nettement l'acte illocutoire de l'acte perlocutoire, non pas tant d'ailleurs comme deux effets radicalement distincts que comme deux façons de considérer ce qui est accompli au moyen d'un même énoncé : un énoncé donné, tel « Je te promets de ne plus boire de Chartreuse », peut servir à faire une promesse (= acte illocutoire), mais aussi à rassurer mon entourage (= acte perlocutoire). Il s'agit de deux actions différentes faites au moyen du même énoncé et, d'une certaine façon, en même temps. L'acte illocutoire de promettre sert aussi à faire l'acte perlocutoire de rassurer. En faisant l'un je fais l'autre (en l'occurrence).

Mais leur réalisation ne dépend pas des mêmes conditions. Et ils ne sont pas identifiés de la même façon : l'un est réalisé *en disant* quelque chose (l'acte illocutoire), l'autre l'est *du fait de dire* quelque chose (l'acte perlocutoire) – de telle sorte que l'acte perlocutoire ressortit plus à une conséquence du dire, alors que l'acte illocutoire semble lui être intrinsèque. Cela tient aux

15. Vernant, 2009, p. 190.

16. Voir, par exemple, les travaux de D. Hymes, ou de C. Kerbrat-Orrecchioni et son école, en sociolinguistique et ceux d'A. Duranti en anthropologie linguistique.

conditions de réussite propres à chacun : un acte perlocutoire dépend (notamment) des réactions de l'interlocuteur dans le contexte où est accompli l'acte de discours (c'est-à-dire où est prononcé un certain énoncé) ; tandis qu'un acte illocutoire dépend notamment de certaines conventions qui sont mises en jeu dans ce contexte. Pour le dire autrement, l'acte illocutoire est l'acte de discours vu sous la perspective de certaines conventions régulant son effectivité. En ce sens, il est bien distinct de l'acte perlocutoire qui intervient, le cas échéant, sans convention, même s'il est réalisé en vertu du même énoncé.

Rappelons maintenant les fameuses conditions de réussite, qualifiées de « conditions de félicité », des énoncés performatifs, qui seront aussi les conditions de félicité de l'acte illocutoire qui reprend à sa charge la dimension performative de tout acte de discours :

(A.1) Il doit exister une procédure conventionnelle, reconnue et acceptée, qui a un certain effet conventionnel, et qui doit comprendre l'énonciation de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances.

(A.2) il faut que, dans chaque cas, les personnes et les circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

(B.1) la procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et

(B.2) intégralement.

(I.1) lorsque la procédure – comme il arrive souvent – suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou de l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus,

(I.2) ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite¹⁷.

Ces conditions, qui n'ont pas toutes la même importance, permettent à Austin de distinguer différents types d'échec d'actes de discours. Retenons simplement ici que, lorsque les conditions *A* et *B* ne sont pas réunies, l'acte de discours projeté n'est pas accompli du tout ; lorsque seules les conditions *I* ne sont pas remplies, l'acte est dit « professé » ou « creux » – par exemple lorsque je fais une promesse insincère : j'accomplis bien une promesse, mais il lui manque quelque chose pour être une promesse parfaite, ou une vraie promesse.

17. Austin, 1975, p. 49.

Ce qui m’importe ici, c’est le poids central conféré à la convention et aux circonstances adéquates : il n’y a d’acte réalisé au moyen de tel ou tel énoncé que parce qu’on s’est mis d’accord, dans une communauté linguistique donnée, pour tenir ledit énoncé, s’il est prononcé dans les bonnes circonstances, comme la réalisation de tel acte conventionnel. Cette convention, il faut y insister, n’est pas d’ordre purement linguistique, mais associe souvent des paroles à des gestes, des comportements et des éléments contextuels. En ce sens, on peut la qualifier de convention sociale définissant de véritables rituels¹⁸. En fait, on pourrait également tout à fait parler, à la mode wittgensteinienne, de « jeux de langage » définis ainsi par les conventions appariant procédures et contextes.

Cette insistance sur l’aspect nécessairement conventionnel des procédures rendant possibles les actes illocutoires conduit aussi Austin à ordonner d’une façon singulière les conditions nécessaires à la réalisation de l’acte : non seulement la procédure conventionnelle est-elle première, suivies par les circonstances et les personnes appropriées, mais les sentiments et intentions des locuteurs viennent jouer un rôle quasi-annexe dans la bonne réalisation de l’acte. C’est qu’en fait, ceux-ci sont plutôt requis par l’acte (par sa définition conventionnelle) et viennent qualifier l’acte une fois qu’il est accompli, *plus qu’ils ne servent à l’accomplir*. Il y a bien une primauté de la procédure conventionnelle sur l’agentivité du locuteur et ses états d’âme. De telle sorte que, si l’on prend l’exemple fameux de la promesse, un interlocuteur sera considéré comme ayant promis s’il a dit, dans des circonstances appropriées, qu’il promettait, *même s’il n’avait pas l’intention de tenir sa promesse*¹⁹. Il y a ici un rôle central accordé à la formalité de la procédure – qui empêche bel et bien toute forme d’autorité exclusive du locuteur : ce n’est pas le locuteur qui décide s’il a bel et bien formulé tel ou tel acte de parole, mais bien la convention – c’est-à-dire aussi les *interlocuteurs* qui peuvent contrôler qu’elle a été mobilisée à juste titre. C’est pourquoi la fin de la citation de la note de [Austin 1975] mentionnée par D. Vernant est importante :

[...] Reste qu’il s’agit à chaque fois d’une histoire de convention et que toute description est susceptible de se voir imposer une « interprétation » par un juge²⁰.

18. Par ailleurs, cette convention n’est pas nécessairement explicitement établie : on n’est pas ici dans l’ordre du contrat, mais de la coutume. Il faut rappeler ici que l’inspiration d’Austin sur la question est celle de H. L. A. Hart, grand philosophe du droit et collègue d’Austin, qui traite la convention sur le modèle du droit *coutumier*. Voir Bligh, 2017.

19. Voir la fameuse analyse des vers d’Hippolyte (Austin 1975, pp. 9-10). Pour plus de détails, Ambroise, 2013.

20. Austin 1975, note 1, p. 115-116 (dernière phrase).

Ici, le « juge » dont il est question n'est pas, en tout cas pas nécessairement, le locuteur – mais bien plutôt quelqu'un susceptible d'intervenir entre le locuteur et l'interlocuteur pour « dire le droit », c'est-à-dire pour déterminer, au regard des conventions établies et du contexte, quel est l'acte illocutoire accompli, et s'il l'est – le cas échéant, contre l'avis du locuteur. Je peux tout à fait me tromper en croyant avoir donné un ordre ou accompli une promesse. Et les exemples juridiques l'attestent souvent. Pour le dire encore autrement, la convention, et elle seule, empêche que chacun utilise le langage comme il l'entend puisqu'elle encadre les coups admissibles dans les jeux de langage, quoi qu'en pense le locuteur. En réalité, les conventions viennent établir la nécessité d'un « tiers », juge ou garant de la validité de l'acte de discours tenté par le locuteur²¹.

Mais non seulement Austin indexe-t-il bien l'efficacité du langage sur la convention, il la fait également dépendre de l'autorité des locuteurs pouvant accomplir ladite convention. En effet, il faut aussi être la bonne personne pour pouvoir réussir la procédure invoquée. L'acteur de l'acte de parole ne peut pas être n'importe qui :

Supposons que vous soyez prêt à baptiser le bateau, que vous ayez été désigné pour le baptiser, et que vous soyez prêt à lancer la bouteille contre la proue ; mais à ce moment même, un type grossier se pointe, vous arrache la bouteille des mains, la fracasse contre la proue, crie « Je baptise ce bateau *Le Généralissime Staline* », et, pour faire bonne mesure, repousse les cales du pied. Bon, nous nous accordons bien sûr sur plusieurs choses. Nous sommes d'accord sur le fait que le bateau ne se nomme certainement pas maintenant *Le Généralissime Staline*, nous sommes d'accord quant au fait que c'est scandaleux, et ainsi de suite²².

On comprend ici qu'il faut être la personne apte ou susceptible de baptiser le bateau pour réussir à faire l'acte de parole de baptême – il faut être « autorisé », selon les termes de Bourdieu. Austin avait déjà noté en passant cette importance de l'autorité de la personne qui entend agir au moyen du langage dans un cas spécifique (où l'autorité apparaît clairement nécessaire) :

21. Bien sûr, la détermination par le tiers de l'identité et de la réalité de l'acte de discours effectué varie elle-même selon les contextes, le type d'acte proféré, etc. Dans certains cas informels, cette détermination peut dépendre de la seule interaction interpersonnelle, dans d'autres cas plus formels, elle peut dépendre de l'ensemble de la communauté linguistique qui délègue souvent son pouvoir à une autorité appliquant le « droit » en la matière : les parents, les enseignants, l'agent de police, les magistrats, le Conseil d'État, etc. Pour une réflexion sur ces questions, voir De Chanay, 2009, et Butler, 1997.

22. Austin, 1979, p. 239-240.

[...] sur une île déserte, vous pouvez me dire : « Allez ramasser du bois » ; et je puis vous répondre : « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous », ou « Vous n'avez pas qualité pour me donner des ordres ». Je n'accepte pas d'ordre de vous quand vous essayez d'imposer votre autorité sur une île déserte (une autorité que je peux reconnaître, certes, mais seulement si je le veux bien) ; et cela contrairement au cas où vous êtes le capitaine du bateau et possédez de ce fait une autorité authentique²³.

Il faut en effet avoir une certaine autorité pour réaliser un ordre. Or, Austin a tendance à généraliser implicitement cette condition – et ce pour une raison très simple, qui tient à une condition de félicité générique, sur laquelle Austin insiste peu, mais qui est décisive :

Un acte illocutoire n'aura pas été effectué avec bonheur, ou avec succès, si un certain effet n'aura pas été produit. [...] On ne peut pas dire que j'ai réussi à avertir mon auditoire s'il n'a pas entendu ce que j'ai dit et pris ce que j'ai dit en un certain sens. Pour que l'acte illocutoire ait lieu, un effet doit être produit sur l'auditoire [...] Cet effet consiste généralement à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution. L'exécution d'un acte illocutoire inclut donc l'obtention de sa bonne compréhension [*securing uptake*]²⁴.

Ce passage est central pour bien comprendre le fonctionnement de l'acte illocutoire²⁵ : l'efficacité illocutoire réside dans la *reconnaissance* obtenue par le locuteur lorsqu'il utilise une certaine phrase²⁶. Je ne réussis à accomplir une promesse que si la personne à laquelle je m'adresse a compris que je lui faisais une promesse, c'est-à-dire a reconnu mon droit (ou mon autorité) à faire une promesse au moyen de l'énoncé utilisé. Elle aurait pu très bien ne pas l'admettre et je n'aurais alors pas réussi à faire une promesse – j'aurais raté ou échoué. Il en va de même avec tous les actes illocutoires : on ne peut réussir à faire un ordre, un aveu, une prière, un baptême, même une assertion, que si la personne à laquelle je m'adresse reconnaît mon bon droit à utiliser la procédure correspondante²⁷. Pour le dire autrement, la force illocutoire d'un énoncé dépend de la

23. Austin, 1975, p. 59.

24. Austin, 1975, pp. 116-117.

25. Sur cet aspect central, je renvoie au commentaire de Sbisà, 2007.

26. Pour un développement de cette idée, voir Hornsby, 2000. Voir de Gaynesford, 2011.

27. Une assertion, qui est l'acte de parole qui vise à être évalué en fonction de sa vérité, doit d'abord être comprise comme une assertion (et non pas un vœu, un souhait, un ordre) pour pouvoir ensuite être évaluée comme vraie ou fausse. En cela, je suis d'accord avec les analyses développées par Vernant, 2009.

reconnaissance de l'interlocuteur et donc de l'interaction au sein de laquelle le locuteur énonce certaines paroles adressées à un ou plusieurs interlocuteur(s) (et, en dernière instance, des conventions qui gouvernent l'échange). Il n'y a aucun acte de parole réalisé si la personne à laquelle on s'adresse n'a pas compris quel acte de parole on voulait accomplir ou si elle a refusé de le comprendre ou de l'admettre (pour quelque raison que ce soit).

Autrement dit, au regard de l'ensemble des conditions posées par Austin pour accomplir un acte illocutoire, il me semble 1) d'une part qu'il prend nécessairement en compte la situation d'interlocution et l'ensemble du contexte social dans lequel elle s'inscrit (notamment les éventuelles positions respectives d'autorité) ; 2) d'autre part qu'il défend une conception quasi-dialogique de l'acte de parole, puisque celui-ci est strictement encadré par une reconnaissance d'autrui elle-même déterminée par des conventions partagées. En ce sens, il me semble qu'il intègre précisément dans sa conception ce que D. Vernant lui reproche de mettre de côté – sauf que, et là D. Vernant a raison, il l'inscrit *du côté de l'acte illocutoire*. C'est l'acte illocutoire lui-même qui intervient au terme d'une forme de reconnaissance affectée par la procédure exécutée et le contexte social et discursif dans lequel elle prend place : ce n'est pas la même chose de donner un ordre à doctorante ou à un militaire gradé croisé au coin de la rue ! Mes chances de réussite ne sont pas les mêmes !

Ainsi, il me semble qu'Austin inscrit bien tout un ensemble de nécessités pratiques au sein de son analyse – mais toujours distinguant strictement ce qui relève de l'illocutoire et ce qui relève du perlocutoire. Chez Austin, l'illocutoire, tel qu'on vient d'en rappeler les caractéristiques, reste bien isolé du perlocutoire. Pourquoi ? Et est-ce un problème ?

3 Des niveaux d'analyse différents – mais complémentaires ?

La question ultime est celle de savoir si la mise de côté (plutôt que l'oubli²⁸) de l'analyse de l'acte perlocutoire est dommageable à l'analyse austinienne. Pour le dire dans les termes de D. Vernant, « l'acte perlocutoire est-il proprement la fin » de l'acte illocutoire, et vient-il lui attribuer son « sens praxéologique »²⁹ ?

Tout d'abord, je ne suis pas sûr que quelque chose soit vraiment perdu dans l'analyse dès lors que les dimensions praxéologiques sont prises en compte au niveau illocutoire lui-même. Mais il n'est pas impossible que D. Vernant le conteste.

28. Austin rappelle régulièrement qu'il ne néglige pas l'intérêt de l'acte perlocutoire, mais que celui-ci ayant déjà été bien étudié par la tradition philosophique (la tradition rhétorique, en fait), il se concentre essentiellement sur l'acte illocutoire – qui relève selon lui d'un niveau d'analyse négligé.

29. Voir Vernant, 2016.

C'est pourquoi il convient de bien comprendre le rapport de l'illocutoire et du perlocutoire. Le problème est que, étant donné qu'ils identifient deux types d'actes distincts, il est difficile de considérer que l'acte perlocutoire serait la « fin » de l'acte illocutoire : ce n'est pas toujours pour effrayer que je fais une promesse, ni pour rassurer – et inversement, et surtout, un acte illocutoire donné ne peut jamais garantir qu'il aura pour conséquence perlocutoire un effet donné – par exemple que la promesse serve nécessairement à rassurer – précisément parce que l'effet perlocutoire n'est pas conventionnellement obtenu. Autrement dit, si un acte perlocutoire donné est souvent visé au moyen d'un acte illocutoire donné (par exemple, l'obéissance quand je donne un ordre), la non-obtention de l'acte perlocutoire n'affecte pas, ou rarement, la réalisation de l'acte illocutoire (j'ai bien donné un ordre même s'il n'est pas obéi – mieux, en un sens, la désobéissance vient attester de la réalisation de l'ordre). Il n'est en effet pas aisé de déterminer la réaction de mon interlocuteur, dont dépend étroitement tout acte perlocutoire.

Bien sûr, comme l'a remarqué Stanley Cavell, on peut probablement anticiper sans trop se tromper quelle sera, à un acte de discours donné, la réaction de mon interlocuteur, dans tel contexte – à condition que je le connaisse bien, que je maîtrise à peu près les circonstances et que je partage sa « forme de vie ». Ainsi, les réactions perlocutoires ne sont pas totalement aléatoires et on peut même essayer d'en dresser une forme de « grammaire », si on défend l'idée que la gamme des réactions humaines est relativement limitée et « naturellement » codée³⁰. Reste que, comme Cavell le remarque également, cela n'enlève rien à leur contingence : telle réaction attendue peut très bien ne pas intervenir. Je voulais rassurer ma compagne en lui promettant de ne plus boire de Chartreuse : en réalité, je l'inquiète sur l'état de ma santé mentale ! Je voulais obtenir un plan bien en avance en ordonnant à ma doctorante qu'elle me le rende en avril : en réalité, j'ai provoqué une telle peur que la personne s'est trouvée incapable d'écrire et recule l'échéance ! Etc. Les conséquences perlocutoires ne sont pas strictement corrélées aux actes illocutoires et, contrairement à ce qu'avance D. Vernant, on peut tout à fait concevoir un ordre « sans l'acte d'obéissance susceptible d'y répondre » – c'est ce qui s'appelle de la *désobéissance*, laquelle est un effet perlocutoire bien connu. Par contre, on ne peut pas concevoir un ordre sans l'effet illocutoire qu'il amène au jour, à savoir l'obligation qui pèse sur la personne à qui je m'adresse de répondre à ma requête sur le mode normatif de l'obéissance ou de la désobéissance³¹. C'est pourquoi Austin distingue en réalité les « effets » (ou « suites ») illocutoires des « conséquences » perlocutoires :

Il ne faut pas confondre la façon dont l'acte illocutoire « prend effet » avec la
production de conséquences (au sens d'entraîner normalement tel ou tel état de

30. Voir les analyses développées par Cavell, 2001 et celles de Lorenzini, 2017.

31. Sur le caractère normatif ou déontique des effets illocutoires, voir les travaux de M. Sbisà, notamment Sbisà, 2018.

choses, c'est-à-dire un changement dans le cours habituel des évènements). Ainsi, « je baptise ce bateau *Queen Elizabeth* » a seulement pour effet de nommer ou de baptiser le bateau ; et certains actes ensuite [...] sont nuls et nonavenus.

Austin soutient donc bien qu'il n'est pas besoin de connaître l'acte perlocutoire pour identifier l'acte illocutoire puisque, 1) d'une part, la liaison entre les deux actes est relativement contingente ; 2) d'autre part, la nécessité de recourir aux éléments contextuels et dialogiques pour identifier l'acte illocutoire précis qui est négocié en contexte, comme le souligne à juste titre D. Vernant, intervient selon Austin dès l'accomplissement de l'acte illocutoire.

4 Conclusion

Ainsi, il me semble que sont déjà présents dans l'analyse austinienne tous les éléments réclamés par l'analyse praxéologique de D. Vernant. Seulement, ils ne jouent pas au même niveau chez l'un et chez l'autre. Chez Austin, la seule focale portée sur l'acte illocutoire suffit à comprendre le caractère situé et pratique de l'acte de discours – et son caractère étroitement conventionnel détermine en réalité son aspect dialogique. Nul besoin d'en passer alors par l'analyse supplémentaire et subséquente de l'acte perlocutoire.

Faut-il pour autant renoncer à l'analyse de l'acte perlocutoire ? Nullement : elle apporte bien sûr quelque chose à la compréhension de « l'acte total qui est accompli en situation », comme disait Austin. En ce sens, elle est nécessaire, notamment pour rendre compte de toutes les transactions qui relèvent de l'agir stratégique (ou pas) – ce qu'on appelait la rhétorique. Mais cela requiert un autre niveau d'analyse, qui n'est pas conventionnel mais contextuel, et à laquelle l'œuvre de D. Vernant a brillamment contribué, en cherchant notamment à modéliser ce type spécifique d'échanges.

Bruno Ambroise
(CNRS, ISJPS, UMR 8301)

Bibliographie :

B. Ambroise, « Le tournant cognitif en pragmatique : un aller-retour transatlantique et ses impacts philosophiques », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 25, 2011/2, Auxerre : Éditions Sciences Humaines, pp. 81-102,

B. Ambroise, « Promising », in M. Sbisà & K. Turner (Eds.), *Pragmatics of Speech Actions*, Berlin : Mouton De Gruyter, 2013, pp. 477-498.

J. L. Austin, « Performative Utterances », in *Philosophical Papers*, Oxford : Oxford University Press, 1979, pp. 233-252 [trad. fr. B. Ambroise, « Les énoncés performatifs », in B. Ambroise & S. Laugier, éd., *Philosophie du langage*, vol. II, Paris : Vrin, pp. 233-259]

J. L. Austin, *How to Do Things With Words*, 2nd Ed. : Oxford : Oxford University Press, 1975. [Trad. fr. de la première édition (1962) G. Lane, *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil, 1970]

J. Butler, *Excitable Speech, Politics of the Performative*, London : Routledge, 1997.

G. Bligh, *Les bases philosophiques du positivisme juridique de H. L. A. Hart*, Paris : Fondation Varenne, 2017.

S. Cavell, « La passion », trad. fr. P.-E. Dauzat, in *Quelle philosophie pour le XXI^e siècle ?*, Paris : Gallimard, coll. « Folio-Essais », 2001, pp. 333-386

C. Chauviré, *Le moment anthropologique de Wittgenstein*, Paris : Kimé, 2004.

H.-C. de Chanay, « Savoir être insulteur », in D. Lagorgette (Ed.), *Les insultes en français*, Chambéry : Presses de l'Université de Savoie, 2009, pp. 45-74.

J. Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. fr. de J.-M. Ferry et J.-L. Schlegel, Vol. 1 et 2, Paris : Fayard, 1987.

M. de Gaynesford, « Speech, Action and Uptake », in M. de Gaynesford, ed., *Agents and their Actions*, Oxford : Blackwell, 2011, pp. 121-137.

J. Hornsby, « Feminism in Philosophy of Language : Communicative Speech Acts », in M. Fricker & J. Hornsby (Eds.), *The Cambridge Companion to Feminism in Philosophy*, Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 2000, pp. 87-106

M. Sbisà, « How to read Austin », *Pragmatics* vol. 17, 2007, pp. 461-473.

M. Sbisà, « La théorie des actes de discours de J. L. Austin », in B. Ambroise (Ed.), *De l'action du discours*, London : ISTE Edition, 2018, pp. 147-166.

D. Vernant, *Bertrand Russell*, Paris : GF-Flammarion, 2003.

D. Vernant, *Discours et vérité*, Paris : Vrin, 2009,

D. Vernant, *Introduction à la philosophie contemporaine du langage*, Paris : Armand Colin, 2011.

D. Vernant, « Dialogue & praxis : Habermas ou l'usage idéologique de la pragmatique », in B. Ambroise & B. Geay (Eds.), *Langage et politique*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 2016, pp. 177-194.

D. Vernant, *Questions de logique et de philosophie*, Sesto San Giovanni : Mimesis, 2018.

L. Wittgenstein, *Philosophische Untersuchungen*, E. Anscombe, ed., Oxford : Blackwell, 2001. [Trad. fr. sous la dir. d'E. Rigal, *Recherches philosophiques*, Paris : Gallimard, 2004.]